Eté 2020

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE À BRUXELLES

energuide.be

Le gaz change,
êtes-vous prêts ?

COVID-19 :
Sibelga à vos côtés

DOSSIER

L'énergie solaire pour ma maison

by Sibelga

sommaire

Rouler au gaz naturel : mieux connaître le CNG 5

6 Le gaz change, êtes-vous prêts ?

8 L'ÉNERGIE SOLAIRE POUR MA MAISON
Toujours plus performante et plus rentable

14 COVID-19 : Sibelga à vos côtés

édito

À vos côtés, pour assurer l'essentiel

Pendant la période de crise que nous avons vécue, notre sécurité immédiate était en jeu et nous avons tous accepté de changer notre façon de vivre et de travailler. Chez Sibelga aussi nous avons adapté notre travail, en concentrant nos moyens et nos efforts, même en conditions difficiles, sur l'essentiel : garantir votre sécurité, celle de nos collaborateurs et des équipements de distribution de gaz et d'électricité, en continuant à fournir à tous, sans interruption, l'énergie indispensable pour notre qualité de vie, notre sécurité, nos communications, nos soins.

Tous les Bruxellois ont pu compter sur Sibelga dans les pires moments. L'approvisionnement a été assuré, les interventions urgentes n'ont jamais été suspendues. À présent que la situation évolue positivement, nous faisons tout ce qui est à notre portée pour vous faciliter le retour à la normale : les travaux qui avaient été suspendus reprennent progressivement et notre Bureau d'accueil a rouvert sur rendez-vous.

Dans les mois qui viennent, nous allons continuer à ressentir de l'incertitude dans nos projets, parfois notre emploi ou notre activité indépendante. Notre mode de vie en sera affecté pendant encore longtemps.

Ce qui ne change pas, c'est que Sibelga reste à vos côtés et continuera à répondre à vos besoins en énergie. Et pour les plus fragilisés, nous resterons le fournisseur social jusqu'au 30 juin, puisque le Gouvernement bruxellois a décidé de prolonger jusqu'à cette date l'interdiction de coupure habituellement en vigueur en hiver.

Nous souhaitons bon courage à tous nos lecteurs qui ont été touchés dans leur santé, celle de leurs proches, dans leurs activités économiques, leur emploi ou leurs projets.

Ensemble, restons prudents, prenons soin de nous et des autres.

Une question ou suggestion sur ce magazine ?

Écrivez-nous : redaction@energuide.be

Sibelga protège vos données

Le **GDPR (General Data Protection Regulation),** réglementation européenne, entrée en vigueur le 25/05/2018, fixe les règles en matière de protection des données à caractère personnel. Chez Sibelga, nous attachons une importance particulière à la protection de vos données.

Désireux d'en savoir plus ?
Consultez notre politique en la matière, sur **sibelga.be/fr/privacy**

Avez-vous déjà rentré vos demandes de primes 2020 ?

Pour introduire la **demande de prime** pour vos travaux d'amélioration énergétique du logement, vous avez **12 mois à compter de la date de la dernière facture de solde**. Ne perdez pas de vue ce délai, même s'il est confortable.

Toutes les infos sont sur Energuide.be, mot-clé : « primes »

20 km/h dans le Pentagone

Depuis le 11 mai, pour accompagner les premières mesures de déconfinement, **la vitesse dans le centre de Bruxelles est limitée à 20 km/h**. Un seul mot d'ordre : lever le pied ! En prenant cette décision, la Ville de Bruxelles a souhaité « *faciliter le respect de la distanciation sociale, en particulier dans les zones hyperdenses où les trottoirs sont très étroits, et apaiser la circulation dans le centre-ville* ». **Cette mesure, prise pour trois mois, pourrait ensuite être prolongée**. Les piétons et cyclistes sont désormais prioritaires et la circulation des véhicules y est autorisée à 20 km/h maximum (y compris pour les bus et les trams).

Plus d'info : www.bruxelles.be/zone-rencontre

le chiffre

2 850

tonnes par jour

C'est la **quantité de CO_2 que nous pourrions épargner** si chaque Belge envoyait **un seul mail inutile de moins** chaque jour.

RELEVÉ DES COMPTEURS

Les relevés de compteur, suspendus à la mi-mars, ont repris dans le respect des consignes de sécurité et de distanciation sociale et avec le matériel de protection nécessaire.

Chaque mois, les Bruxellois reçoivent la visite de releveurs de compteurs. **Est-ce bientôt le tour de votre commune ?** Jetez un œil sur ce calendrier. Après ce relevé, Sibelga transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour établir votre facture annuelle de consommation.

Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur : **www.sibelga.be**

Calendrier de nos visites

JUIN 2020
1200 Woluwe-Saint-Lambert
1083 Ganshoren
1150 Woluwe-Saint-Pierre

JUILLET 2020
1080 Molenbeek-Saint-Jean (partie 2)
1030 Schaerbeek (partie 2)

AOÛT 2020
1080 Molenbeek-Saint-Jean (partie 3)
1040 Etterbeek

SEPTEMBRE 2020
1050 Ixelles

OCTOBRE 2020
1130 Haren
1020 Laeken
1120 Neder-Over-Heembeek
1070 Anderlecht (partie 2)

NOVEMBRE 2020
1180 Uccle

DÉCEMBRE 2020
1060 Saint-Gilles

Les bus de la STIB rouleront-ils un jour à l'hydrogène ?

© STIB

L'ambition de la STIB, et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, est de réaliser progressivement une **transition énergétique** pour la flotte de bus. Pour y arriver, la société bruxelloise des transports a déjà commandé et réceptionné différents modèles de bus. Les **bus hybrides à moteur thermique et électrique** constituent une étape de cette transition. Par ailleurs, **la STIB teste actuellement plusieurs bus électriques** : des midibus, des bus standards et des bus articulés qui diffèrent par leur gabarit et par leur mode de rechargement : overnight charging en dépôt et/ou opportunity charging sur le réseau.
Ces test permettront d'évaluer, en situation réelle, l'autonomie des véhicules et leur flexibilité en termes d'exploitation.
La STIB reste ouverte à d'autres technologies propres comme l'hydrogène. Cette piste est d'ailleurs étudiée depuis l'été.

Le CASE ouvert aux particuliers

Le CASE (Centre d'Appui SocialEnergie) est **un service régional de soutien aux professionnels de l'aide sociale** de la Région de Bruxelles-Capitale. Il forme ces travailleurs sur les questions de précarité énergétique, notamment. Suite à la crise du COVID-19, **la permanence est exceptionnellement ouverte aux particuliers**.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 • tél. 02 526 03 00 • www.socialenergie.be

GRATUIT ET SANS PUB

L'e-book Energuide vous dit tout !

Que consomment vos appareils électroménagers ? Comment régler vos vannes thermostatiques et purger vos radiateurs ? Quelles ampoules choisir ?

L'e-book vous dit tout cela (et bien plus encore) sur www.energuide.be/fr/ebook/

facture d'énergie

Difficulté de paiement : que faire ?

Vous êtes client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Ne laissez pas le problème s'aggraver. Demandez le statut de « client protégé » à votre CPAS. Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira gaz et électricité au tarif social.

Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 21 %	Prix du gaz hors TVA 21 %
Prix normal	**0,1572 €/kWh**	**0,0208 €/kWh**
Prix bihoraire jour	**0,1664 €/kWh**	
Prix bihoraire nuit	**0,1279 €/kWh**	
Prix exclusif nuit	**0,0912 €/kWh**	

➜ pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
➜ rendez-vous sur http://soctar.belgium.be

Tarifs valables de février 2020 à juillet 2020 inclus, hors cotisation fédérale et surcharges en application de l'arrêté ministériel du 28/03/19.

Rouler au gaz naturel ?

La solution CNG mérite d'être mieux connue

Elles sont plus de 20 000 en Belgique dont 1 300 à Bruxelles : les voitures au gaz naturel comprimé (CNG) constituent une alternative intéressante pour une mobilité plus propre.

Les véhicules au CNG émettent 70 % d'oxydes d'azote et de particules fines de moins que les véhicules roulant aux carburants traditionnels et jusqu'à 30 % de CO_2 en moins. 1 kg de CNG correspond à 1,5 l d'essence, 1,3 l de diesel ou 2 l de LPG. Le CNG est moins cher et rend le moteur plus silencieux.

Pour ces raisons, de nombreux organismes publics l'ont déjà adopté, comme les communes. Sibelga soutient ces initiatives, au travers du programme MobiClick, qui consiste à conseiller les pouvoirs publics dans la verdurisation de leur flotte d'utilitaires, et à promouvoir l'installation de bornes de recharge et de pompes CNG dans leurs garages et parkings.

Désormais, de plus en plus de particuliers s'y intéressent, notamment ceux qui doivent changer de véhicule dans le cadre du renforcement de la zone de basse émission bruxelloise (LEZ). À noter également : les voitures au CNG sont admises dans les parkings souterrains.

UN VRAI CHOIX DE MODÈLES

Comme pour le LPG (le gaz liquide de pétrole, mélange de propane et de butane), il est possible de convertir certains modèles de voiture à essence pour qu'ils roulent au CNG (principalement du méthane), mais cela coûte assez cher - entre 4 000 et 6 000 €. Après conversion, le véhicule conserve deux réservoirs et peut passer d'un carburant à l'autre.

Depuis le milieu de la décennie 2010, plusieurs constructeurs automobiles proposent des modèles d'origine au CNG. Comptez alors entre 200 et 2 000 € de supplément à l'achat, un surcoût, rapidement compensé par le prix bas à la pompe. Et dans ce cas, la garantie d'usine du constructeur est un gros avantage, sans nul doute. Retrouvez les modèles disponibles sur : www.gas.be/fr/voitures-disponibles-au-cng

OÙ FAIRE LE PLEIN ?

Une entreprise peut faire installer une station de ravitaillement pour son usage propre, mais il existe déjà une douzaine de stations ouvertes au public à Bruxelles et dans la périphérie immédiate.

Vous recherchez une station CNG ?
> visualisez la carte sur www.gas.be

Mieux encore, une station de bio-CNG vient d'ouvrir au 22, Quai des Usines à Bruxelles. Le bio-CNG, identique au gaz naturel dans sa composition, provient de déchets organiques agricoles et ménagers. Son utilisation permet de baisser de 80 % les émissions de CO_2.

Faire le plein en Europe ?

TOURNÉE CNG

Consultez la carte sur **www.ngva.eu/stations-map**

Le gaz change, êtes-vous prêts ?

À Bruxelles, le gaz change. Quelques mesures simples s'imposent si vous voulez être fin prêts le jour où ça arrivera !

Actuellement, deux types de gaz naturel sont distribués en Belgique : le gaz pauvre (L) et le gaz riche (H). Les 19 communes bruxelloises, alimentées en gaz pauvre, seront progressivement converties au gaz riche. Tous les utilisateurs du réseau bruxellois sont concernés, mais pas au même moment. La conversion commence cette année et s'étalera jusqu'en 2022. Elle se déroulera en 3 vagues successives. Si vous êtes concernés par la conversion cette année, vous avez dû recevoir un rappel il y a quelques mois.

ATTENTION ! Exceptionnellement cette année, en raison de la crise du coronavirus, **la conversion aura lieu le 1er septembre 2020** (et pas le 1er juin comme indiqué préalablement).

Si vous faites partie de la troisième vague de conversion (2022), vous recevrez bientôt un courrier de Sibelga et vous aurez alors 2 ans pour faire vérifier la compatibilité de vos appareils avec le gaz riche. Deux ans, ça parait long, mais ne tardez pas !

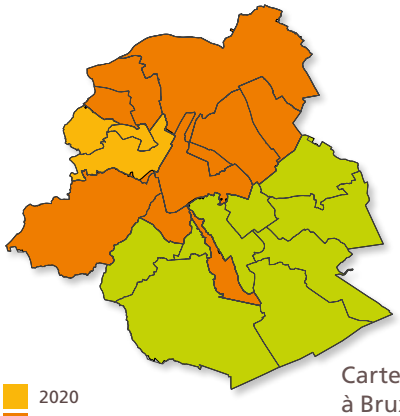

Carte des zones de conversion à Bruxelles (calendrier indicatif)

UN TECHNICIEN HABILITÉ DOIT INTERVENIR

Contactez un technicien habilité afin qu'il vérifie la compatibilité de vos appareils avec le gaz riche.

Pour votre chaudière ou chauffe-eau, cette vérification est prévue dans le contrôle périodique obligatoire. À cette occasion, vous pouvez demander au technicien de vérifier la compatibilité de vos autres appareils au gaz.

Pour rappel, vous avez pour obligation légale de faire contrôler votre chaudière tous les 2 ans. Le plus souvent, quelques réglages effectués par le professionnel suffisent pour les rendre compatibles, mais dans certains cas - appareils datant d'avant 1978, appareils achetés à l'étranger et ne répondant pas aux normes belges -, vos appareils devront être remplacés à vos frais. Des primes existent !

BON À SAVOIR

- **Gas.be** intervient avec une **prime** allant jusqu'à **2500 € pour le remplacement d'appareils** au gaz installés avant le 1er janvier 1985. **Plus d'info : www.prime.gas.be**
- **Bruxelles-Environnement** octroie une **prime Énergie « C chaleur »** de **700 à 1 200 €** pour l'installation d'un **appareil performant** (qui consommera de 25 à 35 % de gaz en moins) et **100 €** pour aider les bas revenus à faire le **contrôle périodique** de leur chaudière. Toutes les infos sur : **www.environnement.brussels**

Plus d'infos sur la conversion ?

Rendez-vous dans notre **édition d'été 2018** disponible sur **www.energuide.be** ou sur **www.legazchange.brussels**

Déménager vos énergies ? Pas compliqué !

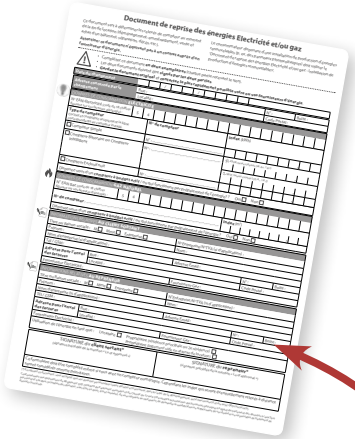

Dans la plupart des cas, vous pouvez éviter de faire fermer les compteurs du logement que vous quittez, et vous ne devrez pas les rouvrir dans votre nouveau logement. Mais que devez-vous faire ?

Tout peut se régler en un instant grâce au « document de reprise des énergies ». Vous le trouverez sur : www.sibelga.be/fr/demenagement ou sur le site de votre fournisseur d'énergie. C'est le même document dans tout le pays.

POUR LE LOGEMENT QUE VOUS QUITTEZ :

- Relevez les index des compteurs, avant votre départ.
- Complétez le document de reprise des énergies avec ces index et vos coordonnées.
- Signez-le, pour accord, avec le nouvel occupant (ou le propriétaire) ; chacun conserve une copie.
- Le nouvel occupant (ou le propriétaire) reprend les compteurs à son nom, dès cet instant.
- Transmettez ce document à votre fournisseur d'énergie ou communiquez-lui les index via son site web ou par téléphone.
- Conservez une copie du document comme preuve en cas de discussion sur les index.

DANS VOTRE NOUVEAU LOGEMENT, C'EST VOUS LE REPRENEUR DES COMPTEURS :

- Vous n'avez qu'à signer un autre document de reprise des énergies, complété cette fois par l'ancien occupant des lieux.
- Transmettez ensuite les nouveaux index à votre fournisseur d'énergie qui établira un nouveau contrat à votre nom.

D'AUTRES SITUATIONS PEUVENT SE PRÉSENTER :

- Vous ne connaissez pas le repreneur des énergies ? Dans ce cas, appelez Sibelga qui viendra relever et fermer les compteurs.
- Vous avez temporairement besoin d'énergie dans les deux logements ? Vous avez une seconde habitation ? Vous n'avez plus besoin d'une énergie ? Vous avez besoin d'un contrat « maison vide » pour un logement inoccupé momentanément ? Tout cela est prévu par votre fournisseur d'énergie. Contactez-le sans attendre !

Déménager : une occasion de changer ?

Vous pouvez changer de fournisseur d'énergie à tout moment, sans frais. Mais un déménagement est l'occasion de se poser les bonnes questions sur vos besoins en énergie.

En changeant de logement, votre profil de consommateur va évoluer : le nouveau logement est différent, la composition du ménage peut varier… Votre fournisseur est-il le moins cher ? Peut-il vous proposer un contrat plus intéressant ? Ne devriez-vous pas comparer les offres ?

Pour vous y aider, utilisez le comparateur de BRUGEL : www.brusim.be

2 minutes de vidéo et tout est clair !

Jetez vite un œil sur : www.sibelga.be/fr/demenagement

L'énergie solaire pour ma maison

Toujours plus performante et plus rentable

Technologies, prix, réglementations, primes… tout change dans le secteur de l'énergie solaire. Une seule chose demeure : le soleil va continuer à briller longtemps. Alors, voyons comment l'utiliser dans notre habitation !

Les nouvelles sont bonnes dans le secteur de l'énergie solaire : les prix baissent, les technologies s'améliorent, les investissements restent donc rentables même si les aides et primes disparaissent peu à peu.

De quels panneaux parlons-nous ?

- Les **panneaux solaires thermiques** récupèrent de la chaleur solaire directe au moyen d'un liquide caloporteur circulant en circuit fermé. Ils produisent uniquement de l'eau chaude sanitaire (pour la cuisine et de la salle de bain), stockée dans un boiler.

- Les **panneaux solaires photovoltaïques** transforment la lumière solaire en électricité grâce à des cellules au silicium. Celle-ci est utilisable partout dans la maison, y compris pour chauffer l'eau.

La **pompe à chaleur**, c'est aussi du solaire. Pour chauffer le logement, elle récupère des calories dans l'air extérieur réchauffé par le soleil. Elle peut être combinée à un boiler thermodynamique pour permettre, en plus, de chauffer l'eau. Ainsi, même sans panneaux solaires, on peut encore « faire du solaire » chez soi. C'est une solution très économe en énergie. Et 100 % respectueuse de l'environnement si elle fonctionne avec de l'électricité verte.

Votre toit est-il adapté ?

L'inclinaison idéale et l'orientation idéale (35°, sud), vous les trouverez en pages 12 et 13 sur l'infographie. Mais la réponse personnelle pour votre toiture, vous la trouverez sur le site de Bruxelles Environnement, grâce à la carte solaire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tapez Carte solaire
sur www.environnement.brussels
Entrez ensuite votre adresse pour recevoir :

- une estimation du nombre de panneaux que vous pouvez installer
- le gain sur votre consommation électrique (en €)
- le gain en certificats verts (en €)
- le coût de l'investissement (en €)

Financer votre installation solaire

CE QUI A CHANGÉ CETTE ANNÉE

- La compensation a été supprimée sur la partie « coûts de réseau » de la facture – frais de transport et de distribution – pour les installations d'autoproduction de puissance inférieure ou égale à 5 kW. Les prosumers paient désormais ces frais sur toute l'électricité qu'ils prélèvent du réseau, peu importe l'électricité qu'ils y injectent. D'où l'intérêt, si vous êtes prosumer, de consommer au maximum l'électricité photovoltaïque que vous produisez,

de façon à en prélever le moins possible du réseau.

- Le nombre de certificats verts délivrés par mégawattheure (MWh) photovoltaïque produit est réduit de 17 % pour les nouvelles installations de moins de 5 kWc – l'équivalent de 4500 kWh/an.Pour les anciennes installations, rien ne change, elles continueront à percevoir 3 certificats verts (valeur : environ 95 €) par MWh produit.

Pour recevoir vos certificats verts, durant les 10 premières années de votre installation, encodez les index de votre compteur vert chaque trimestre sur **greenmeter.sibelga.be**.

Brugel calculera ensuite vos certificats verts, à consulter sur **extranet.brugel.brussels**.

DES PANNEAUX GRATUITS ?

Des entreprises commerciales vous proposent d'installer gratuitement des panneaux sur votre toit et de se rémunérer en captant vos certificats verts ?

C'est envisageable, mais avec les nouvelles règles, ces opérations sont moins rentables pour les installateurs et ils pourraient vous demander de payer un complément. Ou ils seront tentés d'installer des panneaux moins chers, de moindre qualité.

LE « PRÊT VERT BRUXELLOIS »

Pour financer vos travaux, vous pouvez, dans certaines conditions, demander un « Prêt vert » de 0 % à 2 % auprès de Homegrade.

Pour plus d'info, tapez Prêt vert sur www.environnement.brussels

Il existe également des emprunts à taux intéressant dans votre banque, renseignez-vous !

UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT RAPIDE !

Le photovoltaïque est particulièrement intéressant à Bruxelles où le système des certificats verts assure un retour sur investissement en 6 ans en moyenne et un rendement financier de 15 %. Utilisez le simulateur sur le site de l'Apere (www.apere.org) pour un calcul personnalisé de la rentabilité de votre projet.

Faut-il encore installer des panneaux thermiques ?

Cette technologie était idéale voici quelques années. Avec la baisse de prix des panneaux photovoltaïques, on peut à présent chauffer de l'eau à meilleur compte avec de l'électricité solaire. Mais, à Bruxelles, les toits sont parfois trop petits pour du photovoltaïque, et assez grands pour du thermique. De plus, une prime de 2 500 à 3 500 € est toujours disponible en 2020. C'est donc un calcul à faire au cas par cas.

Combien de panneaux installer ?

Vous avez trois possibilités :

1. **Installer assez de panneaux pour couvrir votre consommation électrique annuelle**, environ 2 500 kWh par an à Bruxelles pour un ménage moyen. Sachant que 1 m² de panneaux produit 113 kWh par an en conditions idéales, il vous faudra donc 22 m² de panneaux. Un peu plus (5 à 20 %) si votre toit n'est pas idéalement orienté et incliné.

2. **Installer autant de panneaux que la surface de votre toit le permet.** Produire une partie de votre électricité restera toujours intéressant.

3. **Installer autant de panneaux que votre budget le permet.** Même si c'est insuffisant pour couvrir vos besoins, ce sera votre meilleur placement.

Dans les trois cas, vous êtes gagnant : le rendement financier de votre investissement sera supérieur à celui d'un compte d'épargne.

PROFITER DES PANNEAUX DES VOISINS SERA BIENTÔT POSSIBLE !

Certaines grandes installations sont inutilisées au meilleur moment, c'est le cas des installations sur les écoles en juillet et août, notamment. Le principe de « l'autoconsommation collective » consiste à permettre à un producteur de partager son surplus d'énergie verte et locale avec une communauté de voisins, à un tarif intéressant pour les deux parties. Deux projets-pilotes ont été lancés par Sun for Schools et l'APERe, en partenariat avec Sibelga, dans les écoles Saint-Augustin de Forest et « Nos Bambins » de Ganshoren.

Bruxelles Environnement et Sibelga collaborent pour installer 85 000 m² de panneaux photovoltaïques sur les toitures de 150 bâtiments publics de Bruxelles

Vous aussi, vous êtes prêts à produire votre propre énergie ?

Rendez-vous sur **sibelga.be** pour connaître les étapes à suivre.

Consultez aussi le dossier **« Tirer le maximum du soleil »** et toutes les questions-réponses qui y sont liées sur **www.energuide.be**

Des innovations pour l'avenir proche

La recherche continue pour augmenter la récupération d'énergie qui tombe du ciel ! Une équipe de bioingénieurs de la KU Leuven (prof. J. Martens) développe un **panneau solaire capable de produire de l'hydrogène** à partir de la vapeur d'eau présente dans l'air. Vingt panneaux pourraient couvrir les besoins d'électricité et de chauffage d'un ménage pendant une année.

Des chercheurs américains ont quant à eux développé un « **panneau nocturne** » encore expérimental capable de produire de l'électricité en récupérant le rayonnement infrarouge que la Terre émet vers l'espace pendant la nuit.

D'autres innovations ont lieu dans les technologies de stockage, car utiliser l'électricité excédentaire produite au milieu de la journée est important. Deux solutions actuellement :

- **les batteries domestiques**. Actuellement peu rentables, elles baisseront probablement de prix dans les prochaines années et permettront, par exemple, de s'éclairer le soir sans prélever sur le réseau.
- **le PV Heater** : cet appareil chauffe et stocke de l'eau sanitaire avec l'électricité excédentaire.

Photovoltaïque en copropriété **TÉMOIGNAGE**

Des solutions souples pour un investissement rentable

Installer des panneaux solaires sur la toiture d'une copropriété, bien sûr, c'est un peu plus compliqué que pour un propriétaire unique. Mais des solutions existent, tant juridiques que techniques, et le jeu en vaut la chandelle !

Pour un projet photovoltaïque, les copropriétés offrent certains avantages : grandes surfaces de toiture, souvent plates, hauteur plus grande que les habitations individuelles, donc moins d'ombre, partage des frais entre copropriétaires (sauf exception). Par ailleurs, les copropriétés ont des besoins d'énergie supplémentaires à couvrir (ascenceur, communs, garage, etc.).

On assiste à un "boom" du photovoltaïque à Bruxelles depuis trois ans

SUCCÈS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Jimmy Saudoyer, référent en énergies renouvelables chez Homegrade, le centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale, explique : « *Le boom du photovoltaïque est dû à l'augmentation du coût de l'électricité, à la politique des certificats verts, à l'accompagnement que nous offrons pour les projets photovoltaïques, à la parution de la carte solaire, et à des offres de tiers investissement.* »

Il poursuit : « *Pour les immeubles de 2 à 6 logements, nous suivons le projet de A à Z. Au-delà de 6 logements, nous nous occupons de l'information de première ligne et transférons le dossier au Facilitateur Bâtiment durable qui aura pour seul interlocuteur le syndic. Homegrade analyse les devis, informe sur les techniques, le dimensionnement par rapport aux besoins des ménages et des communs, les certificats verts, les prix, mais ne conseille pas les entrepreneurs. Nous allons aussi en assemblée générale pour informer les copropriétaires. Et tous nos services sont gratuits et non-commerciaux.* »

SOLUTIONS SUR MESURE

« *Il est possible d'installer des panneaux solaires photovoltaïques qui n'alimentent que les communs, ou les communs et certains copropriétaires, ou certains copropriétaires et pas les communs. Il y a aussi des aides pour les gens qui ne pourraient pas participer à l'investissement, comme le Prêt Vert Bruxellois. Parfois, certains copropriétaires ne participent pas mais accordent une mise à disposition ou une location d'une parcelle de toiture.* »

« *Généralement, la prise de décision est lente, les gens ont besoin de garanties et d'informations précises, mais l'investissement en temps et en argent en vaut la peine. C'est pour cela que Homegrade existe !* », conclut Jimmy Saudoyer.

Plus d'infos sur les panneaux en copropriété ?

Tapez Panneaux solaires copropriété sur **www.energuide.be**

Vous trouverez des contrats-types pour toutes les situations sur le site de Bruxelles-Environnement

Jimmy Saudoyer, référent en énergies renouvelables chez Homegrade

Mon toit photovoltaïque

Le solaire en ville, c'est possible ! Vous pouvez couvrir au moins en partie votre consommation d'électricité annuelle avec de l'énergie solaire. Même une petite toiture est rentable.

MES AVANTAGES (pour Bruxelles)

- pas de permis d'urbanisme (le + souvent)
- certificats verts (pendant 10 ans)
- électricité
- Prêt vert bruxellois (Homegrade)
- réduction de votre facture d'électricité

PRODUCTION

8 m² = 1 kWc *

1 kWc = 900 kWh/an (35°/sud)

900 kWh/an = ± 225 € économisés

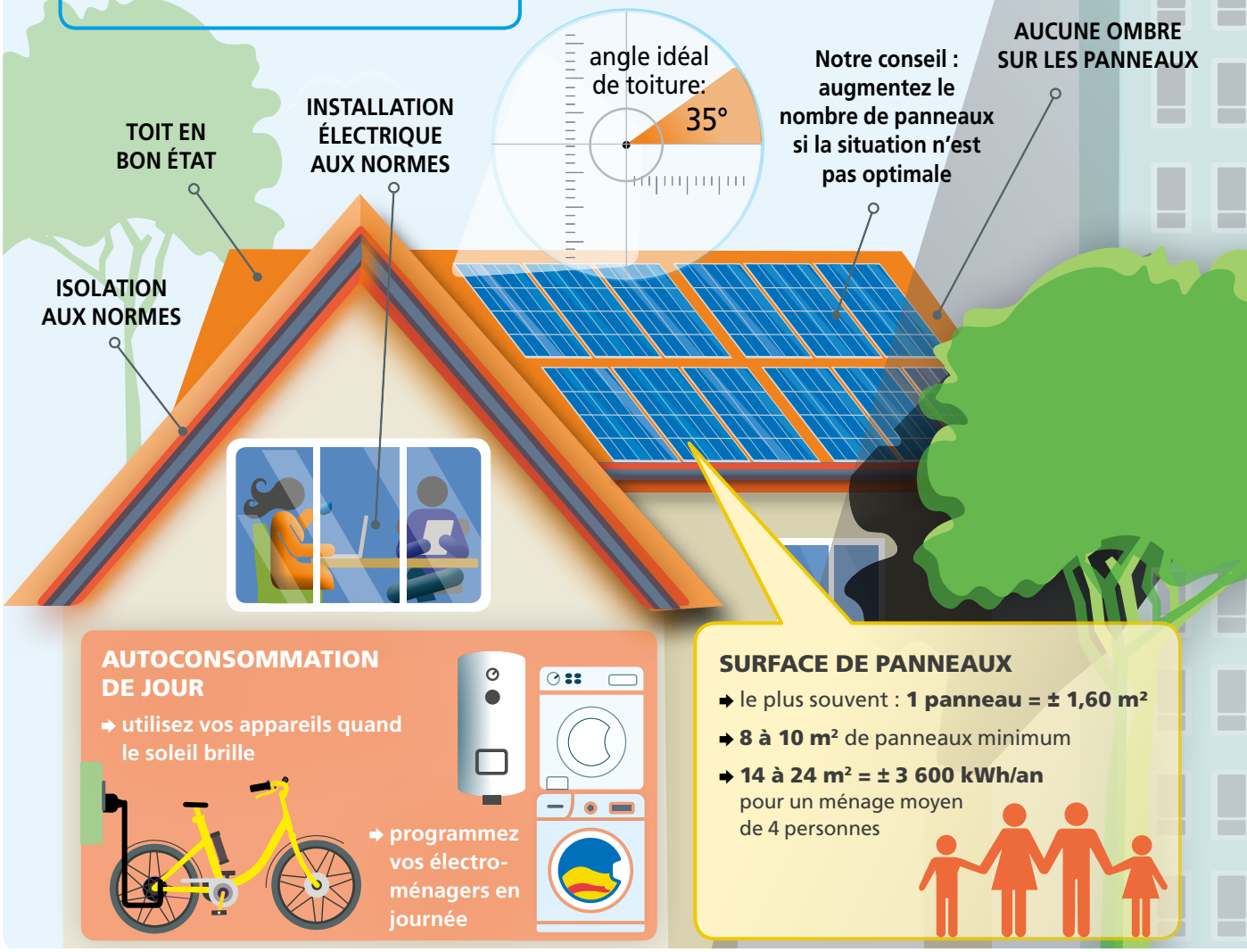

AUTOCONSOMMATION DE JOUR

- utilisez vos appareils quand le soleil brille
- programmez vos électro-ménagers en journée

SURFACE DE PANNEAUX

- le plus souvent : **1 panneau = ± 1,60 m²**
- **8 à 10 m²** de panneaux minimum
- **14 à 24 m² = ± 3 600 kWh/an** pour un ménage moyen de 4 personnes

* kWc = kilowatt-crête. Cette unité mesure la quantité d'énergie produite par un panneau photovoltaïque en conditions optimales. Elle permet de comparer la performance des panneaux entre eux et de prévoir le nombre à installer.

idéal

ORIENTATION	INCLINAISON PAR RAPPORT À L'HORIZONTALE (°)				
	15°	25°	35°	50°	70°
est	87 %	85 %	83 %	77 %	65 %
sud-est	93 %	95 %	95 %	92 %	81 %
sud	96 %	99 %	max. 100 %	98 %	87 %
sud-ouest	93 %	95 %	95 %	92 %	81 %
ouest	87 %	85 %	82 %	76 %	65 %

source : www.ef4.be

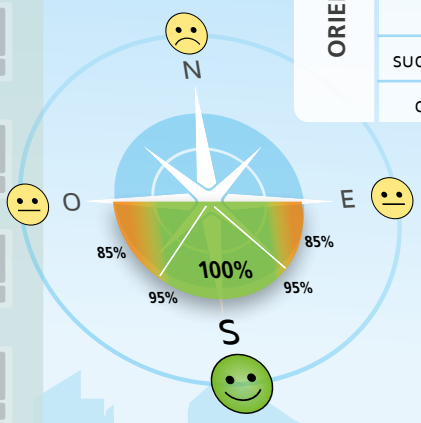

TOIT PLAT = SITUATION IDÉALE

- **15 à 20 m²** de toiture minimum
- permet de choisir **l'inclinaison optimale** (35°) et la **meilleure orientation** (sud)

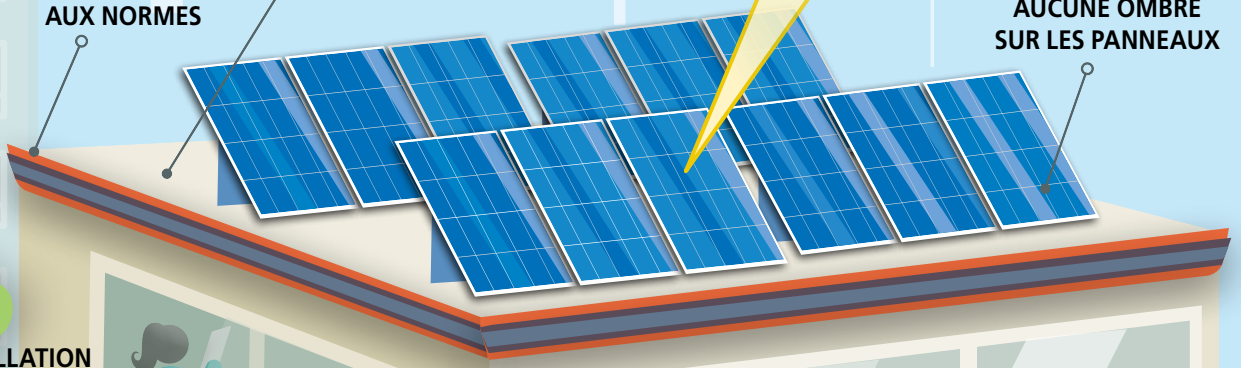

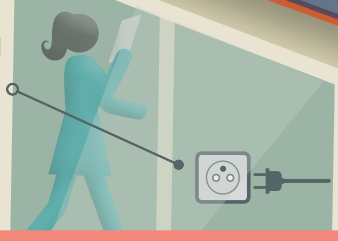

CARTE SOLAIRE

Découvrez le potentiel solaire de votre toit, grâce à la carte solaire disponible sur : **www.environnement.brussels**

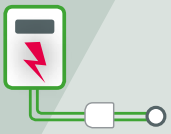

ONDULEUR
transforme le courant électrique continu produit par les panneaux en courant alternatif 230 V

COMPTEUR VERT
mesure la quantité d'énergie produite par les panneaux et permet de déterminer le nombre de certificats verts

COMPTEUR DIGITAL
placé par Sibelga, il comptabilise séparément ce que vous prélevez du réseau et ce que vous réinjectez

Une question sur l'énergie ?
POSEZ UNE QUESTION OU RECHERCHEZ UN TERME

Trouvez la réponse sur : **www.energuide.be**

COVID-19 : Sibelga à vos côtés

L'énergie est un besoin essentiel. Pour garantir votre approvisionnement et faire face à la crise du coronavirus, Sibelga, votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) de l'énergie a adapté ses façons de travailler.

Début mars, les craintes liées au coronavirus augmentent. Très présent en Chine, le virus se répand rapidement en Europe. Les premières campagnes de sensibilisation voient le jour. Ensuite, tout s'accélère !

Chez Sibelga, une Cellule de crise en contact permanent avec les autorités et les autres gestionnaires de réseaux d'énergie belges suit l'évolution de la situation de près. Très vite, dans un contexte de mobilisation générale pour lutter contre la propagation du virus, les GRD du pays doivent prendre ensemble des mesures de prévention et de précaution. Du confinement au déconfinement progressif, ils s'entendent sur les différentes étapes à suivre, toujours dans le respect strict des recommandations du Conseil National de Sécurité.

DE L'ÉNERGIE, MALGRÉ LE CONFINEMENT

Lorsque le Gouvernement fédéral impose, **le 17 mars, un confinement généralisé**, les GRD belges décident de réduire au maximum les contacts physiques entre leurs collaborateurs, et entre ces derniers et les clients. Les mesures de prévention sont renforcées.

Sur le terrain, toutes les interventions sont suspendues, à l'exception des interventions urgentes (pannes, incidents réseau, travaux garantissant l'accès à l'énergie). Le télétravail est imposé lorsqu'il est possible et notre bureau d'accueil Clientèle ferme ses portes.

REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITÉS

Le 7 avril, la reprise des travaux non urgents est décidée en concertation entre les GRD. Elle s'organise progressivement : les travaux pouvant être réalisé par un technicien d'abord, par un technicien et un sous-traitant, ensuite. Des mesures sanitaires et de sécurité renforcées sont mises en place pour que cette relance se passe dans les meilleures conditions.

Le 15 avril, la reprise est élargie à d'autres activités réalisées sans présence de clients : travaux de raccordements, travaux d'investissement électricité, gaz et éclairage public, travaux de maintenance.

Notre Bureau d'accueil est ouvert sur rendez-vous les lundis et mercredis.

02 549 49 40 (entre 8h et 16h30)
via www.sibelga.be/contact

Depuis mai, Sibelga a entamé la relance graduelle de certains chantiers et travaux clients (raccordements, modifications d'installations, compteurs, etc.), accompagnée de mesures de précaution spécifiques – distanciation sociale, port du masque obligatoire lorsque la distanciation sociale n'est pas possible, équipement de protection individuelle, etc. – pour protéger au maximum les différents intervenants d'une exposition au virus.

Si, tout au long de la crise sanitaire, Sibelga a pu garantir l'accès à l'énergie à tous les Bruxellois, c'est grâce à des hommes et des femmes engagés dans leur métier.

DES BRUXELLOIS EN PREMIÈRE LIGNE

Chaque soir à 20h, des citoyens sortent pour applaudir et saluer le courage du personnel médical engagé dans la lutte contre le coronavirus. Nous ne les remercierons jamais assez !

D'autres métiers sont en première ligne et agissent pour que la ville ne s'arrête pas. Bruzz leur a consacré une série d'articles. Parmi eux, Farah H., Responsable à l'Exploitation gaz chez Sibelga parle de son travail en cette période particulière : « *Techniquement peu de choses ont changé depuis la crise du coronavirus mais, l'ambiance est différente, les clients sont plus stressés. Ils reçoivent d'abord un briefing du Dispatching au cours duquel on leur précise qu'ils doivent garder leurs distances. Ils doivent signaler au préalable s'il y a des malades dans la maison. Dans ce cas, nous portons une combinaison.* »

« La protection ne vaut pas seulement pour nous, mais aussi pour le client. C'est une façon de se sentir rassuré »

Nos collaborateurs portent également cette combinaison lorsque les distances ne peuvent pas être maintenues, s'ils doivent passer chez le client pour accéder à la cave, par exemple.

Retrouvez l'interview complète sur bruzz.be (17/04/2020)

YouTube

Pour voir la capsule vidéo réalisée par BX1 sur Sibelga en période de confinement, recherchez « Sibelga à vos côtés » sur youtube.be

Les informations officielles au sujet du coronavirus sont à retrouver sur

www.info-coronavirus.be/fr
(site du service public fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement)

Qui peut m'aider

DÉCOUVREZ LES ACTEURS ÉNERGIE À BRUXELLES

Sibelga Gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité à Bruxelles

> Vous raccorder au réseau, ouvrir et fermer vos compteurs, relever vos index, assurer l'éclairage public en voiries communales, gérer les pannes électriques et les odeurs de gaz...

www.sibelga.be • www.sibelga.be/contact
Pannes électriques/éclairage public : 02 274 40 66
Odeurs de gaz : 0800 19 400

Brugel Régulateur bruxellois pour les marchés du gaz et de l'électricité

> Comparer les offres des fournisseurs : BruSim
> Réceptionner vos certificats verts

www.brugel.brussels • info@brugel.brussels
0800 97 198 (de 9h à 12h et de 14h à 16h)

Les fournisseurs commerciaux d'énergie

> Vous fournir et vous facturer l'énergie sous contrat, gérer votre déménagement...

Liste des fournisseurs actifs à Bruxelles : recherchez « fournisseurs » sur www.energuide.be

APERe asbl Association de promotion des énergies renouvelables

> Vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans la transition énergétique

www.apere.org • info@apere.org
02 218 78 99

CPAS Centres publics d'aide sociale

> Vous aider en cas de problème de paiement de votre facture d'énergie

Liste des 19 CPAS sur : www.pouvoirs-locaux.brussels/liens-externes/pouvoirs-locaux

Service énergie des communes

> Vous accompagner en matière d'énergie : infos en cas de travaux, utilisation rationnelle de l'énergie...

Renseignez-vous auprès de votre commune

Homegrade Centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale

> Vous conseiller sur les plans technique, administratif et financier pour améliorer votre logement et réduire votre impact écologique et votre facture énergétique

www.homegrade.brussels
info@homegrade.brussels
Permanence : Place Quetelet 7, 1210 Bruxelles
Tél. 1810 (ma.-ve. de 10h à 17h, sa. de 14h à 17h)

Électricien, installateur professionnel

> Effectuer des travaux (électricité ou gaz) chez vous (après le compteur), installer des panneaux solaires

Bruxelles-Environnement Administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale

> Octroyer les primes, proposer des formations, offrir différents services et conseils : pollumètre, carte solaire, liste des professionnels agréés, actualités énergie, législations, bonnes pratiques...

www.environnement.brussels

Ombudsman Energie

> Recevoir les plaintes concernant le marché de l'électricité et du gaz naturel et régler les différends

www.mediateurenergie.be
plainte@mediateurenergie.be • 02 211 10 60

Infor Gaz Elec Conseiller en matière de gaz et d'électricité

> Proposer de l'information gratuite : choix d'un fournisseur, mesures sociales, distribution...

info@gazelec.info • 02 209 21 90

Energuide, une initiative de Sibelga

> Répondre à vos questions sur l'énergie à Bruxelles

www.energuide.be

Réalisation : Sibelga - BP 1340 - 1000 Bruxelles Brouckère - Editeur responsable : Iris Fostiez
Rédacteur en chef : Stéphanie Migeot - Conception, Pré-presse & Production : Dimensions

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C129563